

## Projet : télé-expertise dans les EHPADs

La téléexpertise permet aux professionnels de santé de **solliciter à distance une expertise médicale** d'un professionnel sur la **prise en charge d'un patient**.

Ce projet de télé-expertise s'inscrit dans une volonté de **favoriser les échanges entre l'hôpital et les EHPAD**. Les pharmaciens et gériatres de l'hôpital, sollicités par les médecins généralistes, les médecins coordonnateurs et/ou les infirmières coordinatrices des EHPAD et les pharmaciens d'officine, pourront ainsi proposer une séance d'analyse pluridisciplinaire d'ordonnances de résidents par visioconférence.

L'objectif de ce projet est de renforcer le lien ville/hôpital **dans l'intérêt du résident d'EHPAD** et de **contribuer à la qualité des soins**.

Ce projet est en cours de réalisation.

## En pratique – MonSisra dans le CH d'Annecy Genevois

En 2012, est initiée la démarche d'Optimisation de la Prise en Charge Médicamenteuse du Sujet Agé (OPECMSA) sur les filières gérontologiques d'Annecy, Rumilly, Saint Julien, du Pays de Gex et de Valserhône dont un des axes de travail est l'analyse pluridisciplinaire des ordonnances des résidents d'EHPAD. Après une expérience concluante d'analyse d'ordonnance via la télé-expertise, les professionnels de santé impliqués ont proposé de déployer cette démarche via cette modalité aux EHPAD intéressés.

Dans ce cadre, des binômes du CHANGE impliquant un gériatre et un pharmacien ont été formés afin de proposer la mise en place de **séances d'analyses d'ordonnances pluridisciplinaires** pour **les résidents d'EHPAD**. Cette analyse peut être proposée dans différentes situations :

- Analyse d'entrée (nouveau résident à l'EHPAD)
- Analyse d'ordonnance chez un résident polypathologique avec ordonnance de plus de 6 principes actifs
- Demande d'expertise sur une sphère pathologique spécifique (exemple : cardio, psychogériatrie, diabétologie, ...). Dans ce cas précis, l'intervention d'un médecin spécialiste du CHANGE pourra être proposée.
- Autres

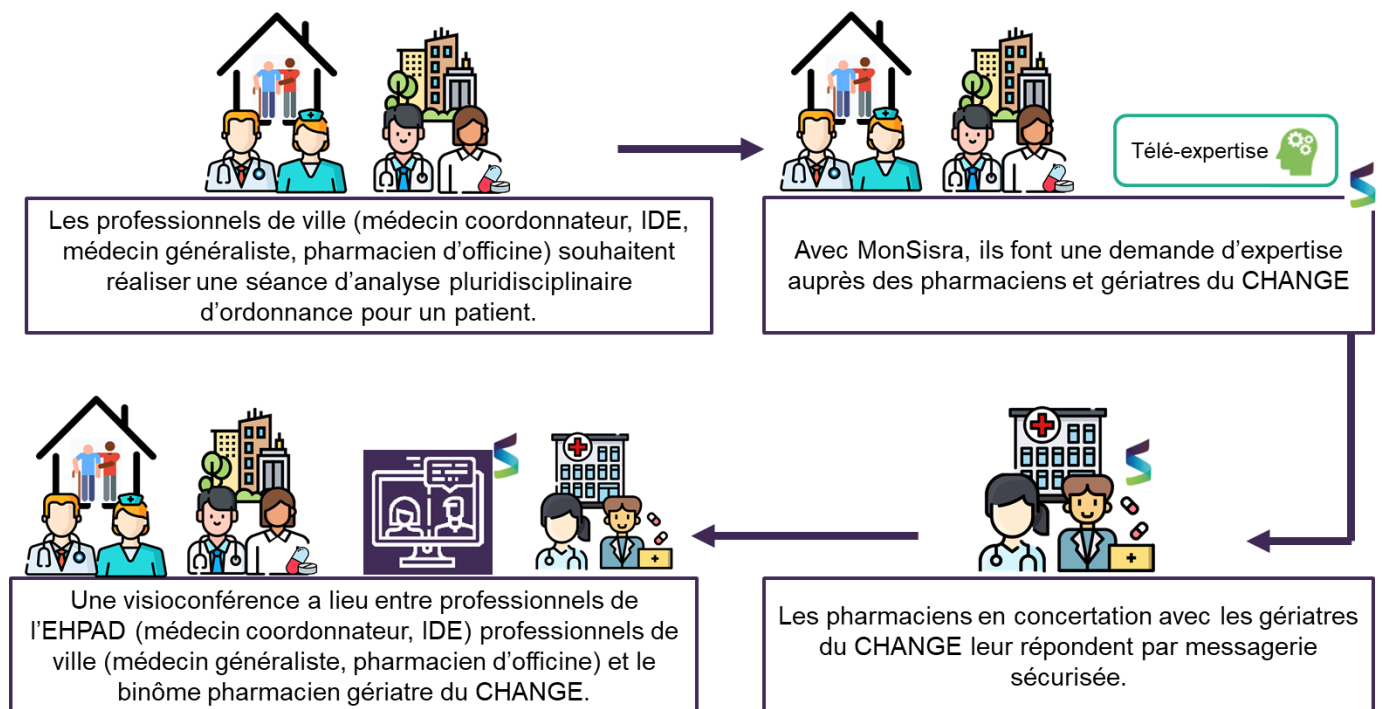
L'**analyse** sera toujours **proposée sur accord du médecin généraliste et du résident**. Elle sera réalisée en sa présence et sur sollicitation de l'ensemble des professionnels de santé intervenant dans la prise en charge médicamenteuse du résident (médecin, pharmacien, médecin coordonnateur, soignants...).

**En pratique**, chaque EHPAD peut très simplement **installer l'outil de télé-expertise MonSisra** dans sa structure au nom d'un professionnel de santé. Via cet outil, les *médecins coordonnateurs*, les *IDEC* ou les *médecins traitants*, disposant d'une adresse MonSisra, pourront **réaliser une demande de télé-expertise** qui se matérialisera par une conversation sur messagerie entre professionnels. Tous les acteurs de la prise en charge pourront participer à ces échanges depuis leur propre poste. Ces conversations pourront donner lieu à une **visioconférence** réunissant les différents intervenants (EHPAD, CHANGE, médecins généralistes et pharmaciens d'officine). Dans le but de préparer les séances, **un formulaire** (avec données du résident, antécédents, traitement, etc..) **sera communiqué** en même temps que l'envoi de la demande de télé-expertise.

Du côté de l'hôpital, les *pharmaciens hospitaliers* en lien avec les *gériatres* **traiteront les demandes** afin de **programmer les séances d'analyses** sur un créneau hebdomadaire dédié. L'idée est que ces séances d'analyses se déroulent sur une durée contenue (une vingtaine de minutes maximum par ordonnance analysée) afin de réussir à s'insérer facilement dans les emplois du temps déjà contraints des professionnels (ville et hôpital).

## Cas pratique

Pharmaciens référents : Emeline PINEAU BLONDEL et Anne-Laure BETEGNIE



Si cette démarche vous intéresse et si vous souhaitez être accompagné dans la mise en place de ce projet, merci de contacter l'assistance : <https://www.sante-ra.fr/contact/>

